

Saint-Etienne, le 24 MAI 2011

Note ORGA 2.71

NOTE DE SERVICE

Objet : Création d'une Direction des systèmes d'information.

Il est créé, à compter du 1^{er} juin 2011, une direction des systèmes d'information (DSI), rattachée au Secrétariat général, dont la direction est confiée à Mme Elisabeth THONNERIEUX. Mme THONNERIEUX aura pour adjoint M. Dominique BERTHET.

1) Missions

La mission principale de la DSI est de piloter et structurer la mise en place d'un système d'information cohérent, performant et aligné sur la stratégie de l'Ecole, dans un souci de meilleure efficacité.

Cette nouvelle direction devra assurer une meilleure coordination des différents projets en cours, aussi bien internes à l'Ecole qu'externes (mutualisation au sein des réseaux, archivage numérique, dématérialisation des procédures ...), visant en particulier à assurer une cohésion des différents systèmes d'information.

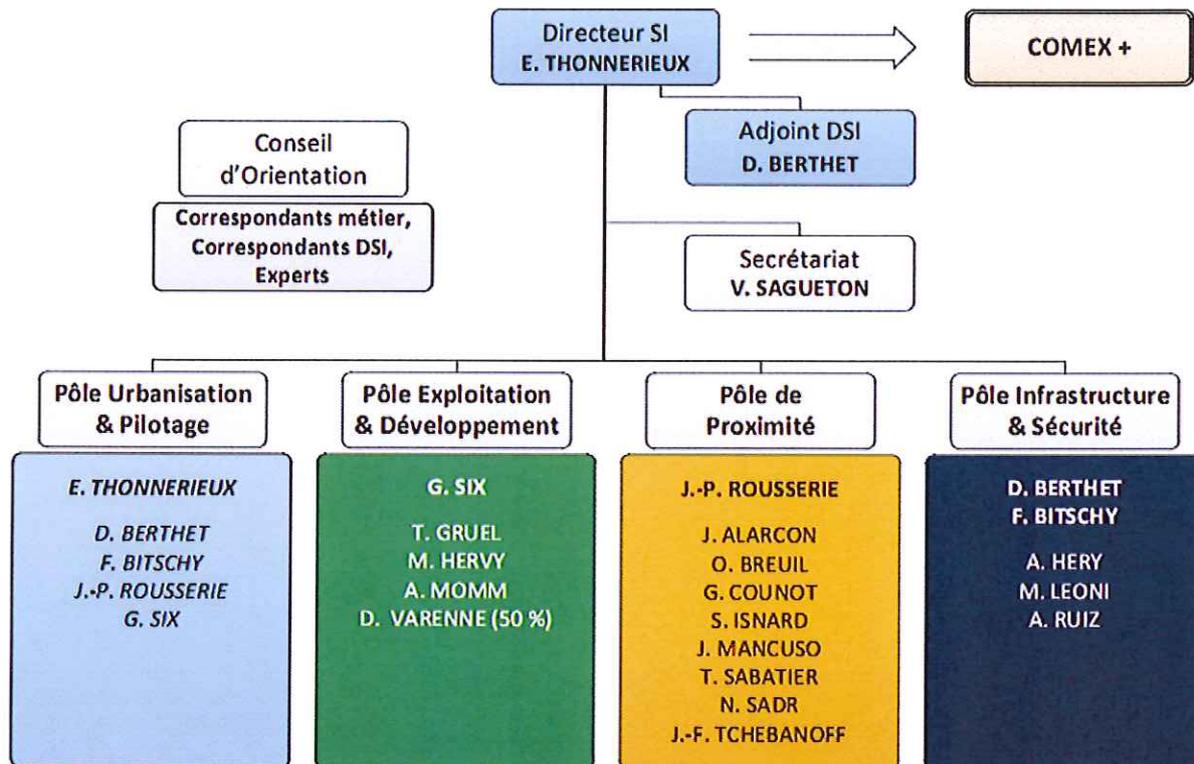
Cette réforme se situant dans une logique de performance, l'amélioration des services offerts aux utilisateurs sera privilégiée. Pour atteindre cet objectif, la DSI s'appuiera notamment sur le conseil d'orientation.

La création de la DSI permettra également une optimisation de la gestion des ressources (humaines, logiciels, matériels).

La DSI proposera à la direction un schéma directeur des systèmes d'information, en phase avec les objectifs stratégiques de l'Ecole.

2) Organisation

La DSI sera organisée en quatre pôles :



En dehors de ces personnes intégrées à la DSI, et dont le responsable hiérarchique sera le directeur de la DSI, d'autres personnes ressources maintenues dans leur service actuel, travailleront en étroite collaboration avec la DSI sur des projets transverses et/ou actions particulières validées au préalable par la DSI et intégrées au schéma directeur, en tant que responsable de projet. Il s'agit de :

- Grégoire BERTHEZENE (DREC)
- Thierry LOUVANCOURT (SMS)
- Florent BREUIL, Florence DUJARDIN et Antoine PAUZE (Institut Fayol).

La commission informatique évoluera au profit d'un conseil d'orientation, dont les missions seront prochainement définies. Ce conseil devra prendre davantage en compte les besoins métiers et utilisateurs. Philippe JAILLON, président actuel de la commission informatique, est chargé de définir cette évolution.

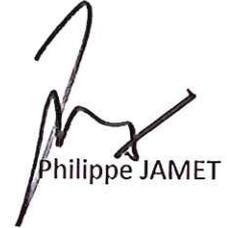
3) Actions prioritaires à mener

-Système d'information « Direction des Formations/scolarité », s'intégrant dans un Système d'Information Ecole cohérent

- Traduction dans les différents systèmes d'information de la nouvelle organisation de l'Institut Fayol

- Intégration des Systèmes d'Information de l'Ecole dans les réseaux Mines-télécom, PRES ...
- Site web de l'Ecole.

Le directeur,



Philippe JAMET

NB : le rapport de la mission de préfiguration pour la mise en place d'une Direction des systèmes d'information est consultable sur l'Intranet de l'Ecole.